

« Encore bravo pour ce bel accord ! »*

** Le cri du cœur de Corinne Pitavy et Richard Karacian, en séance de « négociation », le 9 mars.*

Fidèles à leur habitude, la CGT et la CFDT viennent de négocier un accord en catimini, qu'ils ont signé dans la foulée. Problème : les salariés n'en ont rien su. **Le SNJ et SUD ont découvert le lundi 9 mars à 16 heures, la teneur de cet accord qu'on leur demandait de signer... avant le lendemain à 11 heures.** Moment sur-réaliste : les compliments adressés en séance par la direction de GER aux négociateurs pour avoir obtenu toutes ces belles avancées !

> **Pas un mot dans l'accord sur des garanties concernant le maintien des emplois.** Visiblement, l'avocat mandaté par la CGT et la CFDT n'a pas su convaincre l'avocat de GER et celui de Marc Laufer sur ce point. La mobilisation des salariés aurait été certainement plus efficace pour y parvenir que ces pourparlers menés dans l'opacité.

> **Les signataires obtiennent un répit de 9 mois** (en plus des 15 mois prévus par la loi), avant que la casse des accords collectifs et des statuts ne commence, à l'issue du rachat. Un sursis nettement insuffisant, d'autant que rien ne s'opposera au démantèlement des services et aux suppressions d'emplois.

> **L'information-consultation démarre ce vendredi, une semaine après la date prévue. La nouvelle mouture des projets du repreneur est à peine plus précise que la première.** Roularta et Drahi-Laufer obtiennent une procédure de 2 mois, sans information-consultation du CHSCT (qui aurait porté cette durée à 3 mois), et avec une seule expertise (au lieu de deux), l'expert effectuant à la fois l'ana-

lyse du dossier soumis à l'autorité de la concurrence et celui concernant la situation du repreneur. Mais ce n'est pas avec les documents comptables d'une société en cours de constitution que cette expertise va nous éclairer sur sa situation financière.

> **Une information-consultation du CHSCT aura lieu, mais seulement à l'issue de la clause.** Elle constatera sans surprise que des départs non remplacés provoquent désorganisation, aggravation du stress et dégradation des conditions de travail. Mais il sera trop tard pour y remédier si l'on ne prévoit pas, dès aujourd'hui, de remplacer les partants. Cette information-consultation aurait dû être lancée maintenant : les services pré-presses et DSI sont déjà visés par des mesures de réorganisation.

> **L'ouverture d'une négociation sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences n'empêchera pas « des mesures de réorganisation »** emportant ou non des compressions d'effectifs ». En clair, pendant cette négociation, licenciements et réorganisations pourront continuer. Mais que les salariés se rassurent : en cas de PSE intervenant « dans les 18 mois à compter du transfert effectif de propriété », celui-ci serait aux conditions de celui de 2013. Une mince consolation, surtout pour les restants.

> **La « structure de dialogue et d'information » au niveau de la Société par actions simplifiée (SAS)** censée permettre aux délégués du Comité d'entreprise et au représentant de la SDJ de L'Express « de continuer à exercer les

droits qu'ils exercent auprès du Conseil d'administration de la Société anonyme GER » est une promesse sans grande portée : ce Conseil « light », sans administrateurs indépendants et limité au futur groupe Express, sera sans statut juridique légal et privé de véritable information économique.

> **500 euros de « prime exceptionnelle de cession » seront versés aux seuls CDI et pigistes forfaitisés** (ayant gagné 24 000 euros par an), présents au 31 décembre 2015. Soyez bien sages et croisez les doigts pour que vos titres ne soient pas cédés avant cette date : le versement de cette prime est conditionné à l'obtention d'un avis du comité d'entreprise de GER au plus tard le 13 mai 2015. La paix sociale n'est vraiment pas cher payée.

Il faut donc, dès maintenant, faire monter la pression, surtout concernant la durée de la clause de cession et obtenir des garanties sur le remplacement des partants. **Il faut également que nous sachions très vite ce que prépare le repreneur,** à part mettre en œuvre les projets lancés par la direction actuelle (restructuration du plateau technique de L'Express-L'Expansion, journalistes multtitre, casse des métiers de SR, réviseur, et iconographe, etc).

Roularta restructurerait à coups de PSE sans avoir de projet. Les repreneurs semblent prendre la même voie : « Partez d'abord, l'organisation suivra ». Une attitude totalement irresponsable. **Ce n'est que par une véritable mobilisation de tous les salariés que nous pouvons espérer contrer la casse sociale qui s'annonce.** ●